

A portrait of Hamady Bocoum, a middle-aged Black man with short grey hair and glasses, wearing a light grey button-down shirt. He is sitting at a wooden table with his hands clasped. Behind him is a vibrant, abstract painting with bold black, blue, and white shapes on a maroon background. A dark grey banner with the word 'Entrevista' is positioned in the upper right corner.

Entrevista

## Hamady Bocoum

La période coloniale est une parenthèse et je ne comprends pas en quoi on peut l'essentialiser comme si l'Afrique avait été formée pour être colonisée.



## Hamady Bocoum

*La période coloniale est une parenthèse et je ne comprends pas en quoi on peut l'essentialiser comme si l'Afrique avait été formatée pour être colonisée.*

Interview mené par **Mustapha El Hannani** et **Aziz Ballouche**

Dakar, 6 Septembre 2019

*Hamady Bocoum est le Directeur du Musée des Civilisations Noires de Dakar (Sénégal). Archéologue, spécialiste notamment des périodes protohistoriques et de la métallurgie du fer au Sénégal. Ancien Directeur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN).*

**Mustapha El Hannani (MH):** Sur la base de vos expériences académiques et institutionnelles, pouvez nous éclairer sur votre conception de la notion de paysage culturel?

**Hamady Bocoum (HB):** Il faut, à mon avis, bien différencier le niveau institutionnel et le niveau académique.

Au plan institutionnel la démarche la plus consensuelle est certainement celle de l'UNESCO qui représente la gouvernance culturelle mondiale. La reconnaissance en 1992 par l'UNESCO des paysages culturels s'inscrivait dans un contexte où la trop forte prégnance des notions de sites et monuments, articulée aux notions d'authenticité et d'intégrité, avaient engendré de forts déséquilibres sur la liste du Patrimoine mondial. En 1992, la Convention du Patrimoine mondial lors de sa 16<sup>e</sup> session décide de reconnaître et de protéger les paysages culturels en vue de leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial. Ils sont définis comme suit: les paysages culturels représentent les «œuvres conjuguées de l'homme et de la nature» désignées à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évo-

lution de la société et des occupations humaines au cours des âges, sous l'influence des contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel, et sous l'effet des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes».

Cette décision a contribué fortement à l'amélioration des équilibres sur la liste du Patrimoine mondial mais son effet est limité par le fait que beaucoup de pays, notamment africains n'ont pas les moyens de montage des dossiers d'inscription qui sont de plus en plus complexes et couteux. Au plan académique, la situation est tout à fait différente: les paysages culturels sont étudiés pour ce qu'ils sont, ce qu'ils furent et ce qu'ils peuvent devenir. Dans cette perspective, l'étude des paysages culturels aide à mieux comprendre les dynamiques homme-environnement sur la longue durée et fournit des informations qui, à défaut d'être «utilitaires», sont toujours des segments d'une histoire qui ne fut pas toujours un long fleuve tranquille. L'étude des paysages actuels et des paysages anciens permet aussi d'avoir des lectures diachroniques qui informent sur leur évolution.

Elle documente sur l'évolution de nos rapports avec l'environnement, nos interactions multiples et les conséquences de ces rapports; le tout devant conduire à une meilleure compréhension des dynamiques hommes-environnement.

**MH: En quoi, pensez-vous que ces paysages peuvent-ils avoir une dimension patrimoniale, notamment en contexte africain?**

**HB:** Les rapports entre l'homme et l'environnement sont multiformes. Dans certains cas ils sont envahissants et transforment totalement l'environnement dans une perspective de valorisation des opportunités qu'il offre. Les activités agricoles, l'exploitation des ressources du milieu, l'organisation intégrée de l'habitat, constituent autant de critères pour la reconnaissance d'un paysage culturel comme patrimoine. Dans le contexte africain, c'est une excellente opportunité car le paysage culturel permet de sortir des notions trop figées de sites et monuments. Il y a ici une dimension vivante qui rend compte de la dynamique de beaucoup de paysages culturels qui reflètent, encore aujourd'hui, des espaces biens vivants.

**Si les biens sont parvenus jusqu'à nous c'est qu'il y'a bel et bien des modèles africanis de gestion.**

**MH: Dans vos responsabilités, vous avez porté les dossiers d'inscription des paysages culturels du Delta du Saloum et du Pays Bassari au Patrimoine mondial. Pouvez-vous nous expliquer rapidement comment se passe cette procédure? Quelles difficultés de reconnaissance avez-vous pu rencontrer?**

**HB:** Pour le Pays Bassari, tout comme le Delta du Saloum, nous n'avons pas rencontré de grandes difficultés parce que nous disposons de ressources financières

suffisantes pour réaliser toutes les études. Ces deux projets ont, en effet, bénéficié des Fonds espagnols destinés aux objectifs du millénium pour le développement. Pour les procédures, c'est aussi assez simple dans le principe car il suffit de suivre les directives des Orientations pour l'inscription des sites au Patrimoine mondial. Il y a cependant deux aspects qui ont souvent plombé les dossiers africains. Le premier est l'établissement de la Valeur universelle exceptionnelle du bien (VUE). L'ICOMOS, tout comme l'UICN, sont très regardants sur ce point, mais c'est valable pour tout le monde. Le second point, qui constitue un vrai cauchemar pour les biens africains, est le Plan de gestion. Ces plans induisent, sans jamais le dire, la pensée unique en prenant l'Europe comme modèle en terme de gestion en oubliant que si les biens sont parvenus jusqu'à nous c'est qu'il y'a bel et bien des modèles africains de gestion. Il y a un véritable travail à faire à ce niveau et beaucoup de sites sont éliminés sur ce critère. Si cela continue de la sorte, le déclin de l'Afrique sur la Liste du Patrimoine mondial ne va que s'accroître.

**MH: Quelles en sont ou peuvent en être les retombées sur les territoires et les populations concernés?**

**HB:** Elles peuvent être positives s'il y a une bonne implication des populations, ce qui n'est pas toujours le cas car les sites sont souvent identifiés et proposés à inscription par les élites. De ce point de vue, les Plans d'action doivent tenir compte des cultures locales pour mieux articuler les différentes composantes des biens afin que les classements ne soient pas vécus comme des contraintes. En général, c'est surtout l'aspect touristique qui est mis en avant. Mais sans encadrement et sans développement d'infrastructures adaptées, en articulation avec l'offre locale, les populations n'en bénéficient pas toujours.

**MH: Enfin, si possible, pouvez-vous nous donner votre point de vue sur la pertinence ou l'inopportunité des expressions «paysage colonial» ou «pré-colonial»?**

**HB:** Aucune des deux expressions ne me convient. La construction de l'Humanité en Afrique est vieille de plus de sept mil-

lions d'années, avec notre ancêtre commun Toumaï. Elle se poursuit avec la production contemporaine. La période coloniale est une parenthèse et je ne comprends pas en quoi on peut l'essentialiser comme si l'Afrique avait été formatée pour être colonisée. La colonisation est un fait mais elle n'est pas et ne saurait être centralisée dans la chronologie africaine.